



VALLÉE DES RIVIÈRES

75, rue Principale Sainte-Anne de Madawaska NB E7E 1A8

POLITIQUE

NO. 11-2025-A-M1

TARIFICATION, SECTEUR SPORTS ET LOISIRS Adoptée le : 17 septembre 2025

1. OBJECTIF

La ville de Vallée-des-Rivières veut faire part des tarifications de toutes installations et équipements relatifs au secteur des sports et des loisirs.

Le but de cette politique est de maintenir une procédure efficace et équitable, de manière constante, en établissant des critères clairs et transparents par rapport aux locations de nos installations et/ou équipements.

2. ÉTENDUE

Cette politique s'applique à toute personne, entreprise ou organisation qui désire faire l'utilisation des infrastructures de la ville Vallée-des-Rivières.

3. MODALITÉS DE LA POLITIQUE

3.1 Modalités de location d'infrastructure

Pour éviter des conflits entre la ville et les locataires, voici les critères de base à respecter en ce qui a trait la location d'infrastructures de sports et loisirs :

- Les locataires doivent faire leurs demandes de réservation au moins 72 heures à l'avance pour une location d'infrastructure. Pour les demandes faites après ce délai, la ville se réserve le droit de la refuser.
- Les informations suivantes doivent être fournies sur demande de réservation :
 - Nom et description du groupe ;
 - Nom de la personne responsable ;
 - Adresse complète ;
 - Courriel ;
 - Numéro de téléphone.

- La ville de Vallée-des-Rivières se réserve le droit de faire des changements aux horaires ou d'annuler des locations en tout temps, dans un délai raisonnable pour le locataire. Celui-ci sera avisé et remboursé le cas échéant.

3.2 Paiement des frais de location

Les frais de location pour toute infrastructure du secteur sports et loisirs sont énumérés à l'annexe A : tarifs de location. Les frais de location pour toute infrastructure doivent être payés avant la date de la location, ou selon l'entente établie avec la ville de Vallée-des-Rivières.

Les paiements peuvent être effectués par virement Interac, ou en vous présentant à l'un des bureaux municipaux de la Ville (quartier Sainte-Anne-de-Madawaska ou quartier Saint-Léonard). Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

3.3 Frais d'inscription pour les activités organisées par la ville

Pour ce qui est des frais d'inscription pour des activités organisées par la ville, ils doivent être payés en totalité avant la date de ladite activité. En cas de besoin, la ville s'engage à organiser des séances d'inscriptions pour favoriser l'accès aux citoyens.

3.4 Annulations et remboursements

En cas d'annulation, elles doivent être faites au moins 48 heures à l'avance. Aucun remboursement ne sera autorisé pour la location d'une infrastructure passé ce délai, à moins d'une situation jugée extraordinaire par la ville Vallée-des-Rivières.

Advenant un remboursement, la ville Vallée-des-Rivières retiendra un montant de 10% de la valeur de la location, pour combler les coûts administratifs reliés à celle-ci. Si la raison de l'annulation est jugée extraordinaire, le remboursement sera fait pour la totalité du montant.

4. ADMISSIBILITÉ POUR LES DONS

La ville de Vallée-des-Rivières offre la possibilité aux utilisateurs de service de faire la demande d'un don, pour certains services du secteur. Vous pouvez vous référer à la politique NO. 02-2023-A pour en savoir davantage.

5. TARIFS POUR AFFICHES PUBLICITAIRES

5.1 Liste des tarifs

La liste des tarifs pour chaque infrastructure est énumérée à l'annexe B : tarifs pour affiches publicitaires. Les entreprises ou organisations qui souhaitent insérer une affiche publicitaire dans l'une de nos infrastructures sont responsables de faire produire leur

propre enseigne. La ville de Vallée-des-Rivières s'engage à installer et entreposer les enseignes. L'enseigne doit être approuvée par la ville avant sa production.

5.2 Affichage au Palais des sports Mgr C.V. Leclerc, quartier Saint-Léonard

La ville de Vallée-des-Rivières est en partenariat avec l'équipe de hockey sénior des Drapeurs du Bas-Madawaska en ce qui a trait les enseignes sur la glace au Palais des sports Mgr C.V. Leclerc. Les entreprises désirant avoir un logo sur la glace doivent entrer en contact avec le comité des Drapeurs du Bas-Madawaska.

5.3 Affichage sur les terrains de balle-molle

La ville de Vallée-des-Rivières est en partenariat avec les écoles de chaque quartier pour l'affichage sur les terrains de balle-molle, c'est-à-dire l'École Régionale Sainte-Anne (quartier Sainte-Anne-de-Madawaska), et l'École Grande-Rivière (quartier Saint-Léonard).

Pour chaque terrain, l'école correspondante retient 70% des revenus alors que la ville en retient 30%.

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez contacter Eric Boutot, Directeur des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

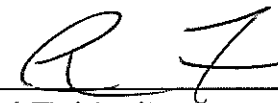
Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption.

Le Conseil municipal de Vallée-des-Rivières se réserve le droit de modifier la présente politique, en tout temps.

Dans ce document, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Lise Roussel,
Maire



André Thériault
D.G. et Greffier

ANNEXE A : tarifs de location

Tarification : coûts de location (taxes incluses)

Palais des sport MGR C.V. Leclerc :

Type de groupe	Taux		
	HEURE	JOURNÉE	WEEKEND
Interscholaire (EGR)	69.00\$	-	
Hockey Mineur (OSBL)	102.35\$	-	
Hockey Adulte	156.40\$	-	
Tournoi Hockey Mineur (OSBL)	57.50\$	-	500.00\$
Tournoi Hockey Provincial	102.35\$	-	
Tournoi IRVING	156.40\$	-	1 500.00\$
Tournoi Groupe Adulte	156.40\$	-	

**une demande peut être faite pour obtenir une entente spéciale, selon le cas.*

Dôme du Centre Multifonctionnel Edmond-Duperré :

Type de groupe	Taux		
	HEURE	JOURNÉE	WEEKEND
N/A	85.00\$	500.00\$	

**une demande peut être faite pour obtenir une entente spéciale, selon le cas.*

Terrains de balle-molle, quartier Sainte-Anne et Saint-Léonard :

Type de groupe	Taux		
	HEURE	JOURNÉE	WEEKEND
Particulier / groupe adulte	40.00\$	300.00\$	500.00\$
Organisme sans but lucratif	GRATUIT		
Association mineure	GRATUIT		
Équipe Interscholaire	GRATUIT		

**une demande peut être faite pour obtenir une entente spéciale, selon le cas.*

Autres :

Lieu	Taux
Piscine Municipale	Bain libre: Entrée gratuite Cours de natation: 50\$ / inscription Activité par un particulier : salaires des sauveteurs

**une demande peut être faite pour obtenir une entente spéciale, selon le cas.*

ANNEXE B : tarifs pour affiches publicitaires

Affiches publicitaires pour les infrastructures VDR

Chaque prix indiqué dans les tableaux ci-dessous n'incluent pas les taxes applicables.

Palais des sport MGR C.V. Leclerc :

Lieu	Grandeur	Durée	Prix
Enseigne MUR	4' X 8'	Annuellement	210\$
Enseigne BANDE	40" X 8'	Annuellement	360\$
Logo GLACE	Contactez les Draveurs du Bas-Madawaska		
Horloge	24" X 40"	Vie de l'horloge	2000\$

**Les enseignes annuelles sont en partenariat avec les Draveurs du Bas-Madawaska*

Dôme du Centre Multifonctionnel Edmond-Duperré :

Lieu	Grandeur	Durée	Prix
Enseigne MUR	4' X 8'	Annuellement	125\$
Enseigne BANDE	40" X 96"	Annuellement	200\$

Terrains de balle-molle de Sainte-Anne et Saint-Léonard :

Lieu	Grandeur	Durée	Prix
Clôtures	40" X 56"	Annuellement	150\$
Clôtures	40" X 96"	Annuellement	300\$

**ce plan de commandite est en partenariat avec les écoles des quartiers du terrain (Sainte-Anne et Saint-Léonard)*

Autres :

Lieu	Grandeur	Durée	Prix
PISCINE - Clôtures	40" X 42"	Annuellement	125\$
PISCINE - Clôtures	40" X 88"	Annuellement	250\$